

# REGLEMENTATION GENERALE POUR L' ACCUEIL D'ANIMAUX DE COMPAGNIE CLIENTS ET VISITEURS



Règles générales de base régissant l'hébergement des clients accompagnés d'animaux domestiques à l'hôtel afin de rendre leur séjour le plus agréable possible tout en respectant le confort des autres clients se logeant à l'hôtel :

Seuls les chats et les chiens sont admis ; tout autre animal domestique est formellement interdit.

**Le propriétaire devra tenir en laisse son animal dans les parties communes de l'établissement et à l'extérieur.**

Nous facturons 15€ par jour et par chambre dans laquelle séjourne l'animal domestique.

Le propriétaire de l'animal devra impérativement le maintenir dans des conditions d'hygiène et sanitaires appropriées.

Le propriétaire est responsable des dommages causés par son animal de compagnie, que ce soit auprès des personnes ou du mobilier.

L'hôtel se réserve le droit de ne pas accepter les animaux de compagnie dérangeant les autres clients ou ayant un comportement inapproprié pendant le séjour.

Le propriétaire doit être responsable à tout moment de son animal de compagnie ainsi que de son comportement, s'engage à s'occuper de ses déjections et à ne pas le laisser uriner sur le site.

Votre animal de compagnie ne pourra à aucun moment rester seul dans la chambre, afin d'éviter tout aboiement ou pleurs pouvant occasionner des désagréments aux autres clients qui y séjournent, ainsi que tout dégât au mobilier de la chambre.

La piscine et sa plage sont **interdits** aux animaux.

Les chiens sont admis au **restaurant**, dans les mêmes conditions de vigilance de la part de leur maître.

# LA DIRECTION